

RCS : FORT DE FRANCE

Code greffe : 9721

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de FORT DE FRANCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1988 B 00091

Numéro SIREN : 344 096 722

Nom ou dénomination : CARIBEENNE DE CONSEIL ET D'AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 13/09/2023 sous le numéro de dépôt 8860

CARIBEENNE DE CONSEIL ET D'AUDIT
Société à responsabilité limitée
au capital de 500 000 euros
Siège social : Les Mangles
Acajou
97232 LE LAMENTIN
344 096 722 RCS FORT DE FRANCE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 7 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt trois,

Le 7 juillet,

A 10 heures,

Les associés de la société CARIBEENNE DE CONSEIL ET D'AUDIT, société à responsabilité limitée au capital de 500 000 euros, divisé en 1 000 parts de 500 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation faite par la gérance.

Chaque associé a été convoqué par courrier électronique.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents :

Monsieur Patrice CHOMEREAU-LAMOTTE, titulaire de 435 parts sociales en pleine propriété,

Monsieur Dominique LEVALOIS, titulaire de 225 parts sociales en pleine propriété et de 224 parts en usufruit,

Sont représentés :

Madame Alice LEVALOIS, titulaire de 9 parts en pleine propriété et de 56 parts nue-propriété,

Monsieur Clément LEVALOIS, titulaire de 9 parts en pleine propriété et de 56 parts nue-propriété,

Madame Delphine LEVECQ, épouse LEVALOIS, titulaire de 80 parts sociales en pleine propriété,



Madame Hortense LEVALOIS, titulaire de 9 parts en pleine propriété et de 56 parts nue-propriété

Madame Mélanie LEVALOIS, titulaire de 9 parts en pleine propriété et de 56 parts nue-propriété,

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Dominique LEVALOIS, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Réduction du capital d'une somme de 50 000 euros,
- Autorisation de cession de parts et agrément d'un nouvel associé,
- Autorisation de nantissement,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- une copie du courrier électronique de convocation adressé à chaque associé,
- la feuille de présence,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :



PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, et après avoir pris connaissance des projets de cession de parts, décide de réduire le capital d'une somme de 50 000 euros, le ramenant ainsi de 500 000 euros à 450 000 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide de réaliser cette réduction de capital par voie de rachat de cent parts sociales.

Ces dernières appartiennent aux associés suivants :

Madame Alice LEVALOIS, à hauteur de 5 parts sociales, numérotées de 505 à 509,

Monsieur Clément LEVALOIS, à hauteur de 5 parts sociales, numérotées de 310 à 314,

Madame Delphine LEVECQ, épouse LEVALOIS, à hauteur de 80 parts sociales, numérotées de 226 à 305,

Madame Hortense LEVALOIS, à hauteur de 5 parts sociales, numérotées de 375 à 379,

Madame Mélanie LEVALOIS, à hauteur de 5 parts sociales, numérotées de 440 à 444,

D'une valeur nominale de 500 euros chacune, au prix unitaire de 2 900 euros, sous condition suspensive de l'absence d'oppositions des créanciers ou du rejet de celles-ci, ou en cas d'oppositions valables, que celles-ci n'excèdent pas une somme de 10 000 euros.

L'excédent du prix global de rachat sur la valeur nominale des parts sociales rachetées sera imputé sur le poste Report à nouveau.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au Gérant pour constater, le cas échéant, la réalisation de la condition suspensive dont est assortie cette décision de réduction du capital et la réalisation définitive de celle-ci, ainsi que pour procéder matériellement au rachat des parts des associés concernés, sans que le rachat donne lieu à un acte distinct de celui constatant la réalisation définitive de la réduction de capital.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance :

1/ d'une part, du projet de cession à la société POL INVEST, Société de participations financières de profession libérale par actions simplifiée, au capital de 500 euros, ayant son siège



social 3 lotissement les Mangles, Acajou, 97232 LE LAMENTIN, immatriculée au RCS de Fort de France sous le n°951 917 376, représentée par son Président, Monsieur Patrick OZIER-LAFONTAINE, expert-comptable et commissaire aux comptes, des droits suivants :

- par Monsieur Dominique LEVALOIS, l'usufruit de 168 parts sociales, numérotées de N°315 à 370, N°380 à 435 et de N°445 à 500 ;
- par Monsieur Clément LEVALOIS :
 - la nue-propriété de 56 parts sociales, numérotées de 315 à 370,
 - la pleine propriété de 4 parts sociales, numérotées de 306 à 309,
- par Madame Hortense LEVALOIS :
 - la nue-propriété de 56 parts sociales, numérotées de 380 à 435,
 - la pleine propriété de 4 parts sociales, numérotées de 371 à 374,
- par Madame Mélanie LEVALOIS :
 - la nue-propriété de 56 parts sociales, numérotées de 445 à 500,
 - la pleine propriété de 4 parts sociales, numérotées de 436 à 439,

2/ d'autre part, du projet de cession à la société CLEXCOM, Société de participations financières de profession libérale par actions simplifiée, au capital de 100 euros, ayant son siège social 3 lotissement les Mangles, Acajou, 97232 LE LAMENTIN, immatriculée au RCS de Fort de France sous le numéro 951 923 523, représentée par son Président, Monsieur Patrice CHOMEREAU-LAMOTTE, expert-comptable et commissaire aux comptes, des droits suivants :

- par Monsieur Dominique LEVALOIS, l'usufruit de 56 parts sociales, numérotées de 510 à 565,
- par Madame Alice LEVALOIS :
 - la nue-propriété de 56 parts sociales, numérotées de 510 à 565,
 - la pleine propriété de 4 parts sociales, numérotées de 501 à 504

déclare autoriser ces cessions et agréer expressément les sociétés POL INVEST et CLEXCOM en qualité de nouveaux associés à compter du jour du dépôt d'un original des actes de cession au siège de la Société.

QUATRIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du projet de la société POL INVEST d'affecter, après le décaissement des fonds correspondant au prix d'acquisition des parts précitées, en nantissement au profit de la BRED, Société anonyme de banque populaire au capital de 1 681 431 905,73 euros, ayant son siège social 18 Quai de la Rapée 75604 Paris Cedex 12, identifiée sous le numéro 552 091 795 RCS Paris, les 180 parts qui lui appartiendront dans la Société, décide de donner son consentement à ce nantissement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



CINQUIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les gérants.



Patrice CHOMEREAU-LAMOTTE
Gérant



Dominique LEVALOIS
Gérant

